



# Comité syndical

Mardi 9 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N°25-40

## Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 8h30, les membres du Comité syndical du syndicat mixte dûment convoqués se sont réunis au Magic Mirrors – commune d'Istres, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Président.

Date de convocation : 14 octobre 2025

### Membres élus présents :

**Présents physiquement :** François BERNARDINI (Président du GIPREB et maire d'Istres), Géraldine BUTI (commune de Miramas), Gaby CHARROUX (maire de Martigues), Yves GARCIA (commune d'Istres), Vincent GOYET (maire de Saint-Mitre-les-Remparts), Patrick LAMBERT (commune de Saint-Mitre-les-Remparts).

**En réunion à distance :** Marie-Line DRAY (commune de Berre l'Étang), Magali RAMOS (maire de Saint-Chamas), Yves VIDAL (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

**Procurations :** Amapola VENTRON (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à Gaby CHARROUX (maire de Martigues) et Roland MOUREN (maire de Châteauneuf-les-Martigues) au Président François BERNARDINI.

### Membres associés et informés présents :

**Présents physiquement :** Luigi ABBADESSA (ESPEREN), Brigitte CALDIN (ESPEREN), Christiane MARZIALE (Sous-préfecture d'Istres), William TILLET (Prud'homie de pêche), Gipsy VOISIN (Étang Nouveau).

**En réunion à distance :** Corinne APPÉRÉ (ASEB), Yannick GUÉRIN (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix Marseille Provence), Olivier NALBONE (Conseil Régional), Sylvain RIGAUD (Président du Conseil scientifique du GIPREB), Laurent ROVELOTTI (mairie de Saint-Chamas), Claudine TREZZY (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

**M. Vincent GOYET est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

Le Président accueille les participants en présence et à distance, valide le quorum des membres présents et ouvre la séance.

Nombre de délégués en exercice :	16
Présents :	8
Procuration :	2
Votants :	10

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, Monsieur le Président invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025 qu'il a joint à la convocation de la séance du jour.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. François BERNARDINI :

**Article 1 : APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 24 septembre 2025.

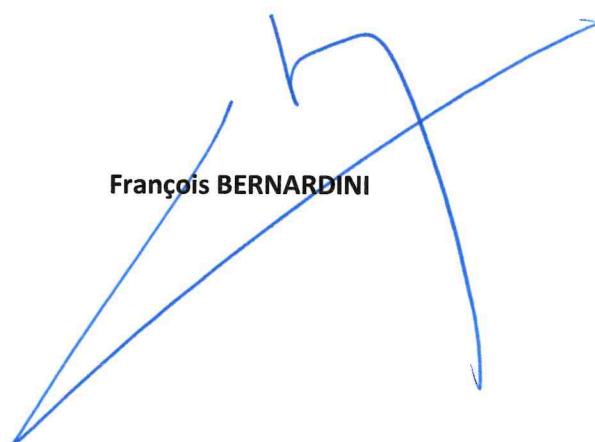
**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

**Article 3 :** Le président et le directeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Istres, le 9 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**



François BERNARDINI



# Comité syndical

Mardi 9 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N°25-41

## Objet : Vote de la Décision Modificative du budget 2025 (DM1)

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 8h30, les membres du Comité syndical du syndicat mixte dûment convoqués se sont réunis au Magic Mirrors – commune d'Istres, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Président.

Secrétaire de séance : M. Vincent GOYET, maire de Saint-Mitre-les-Remparts.

### Membres élus présents :

**Présents physiquement :** François BERNARDINI (Président du GIPREB et maire d'Istres), Géraldine BUTI (commune de Miramas), Gaby CHARROUX (maire de Martigues), Yves GARCIA (commune d'Istres), Vincent GOYET (maire de Saint-Mitre-les-Remparts), Patrick LAMBERT (commune de Saint-Mitre-les-Remparts).

**En réunion à distance :** Marie-Line DRAY (commune de Berre l'Étang), Magali RAMOS (maire de Saint-Chamas), Yves VIDAL (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

**Procurations :** Amapola VENTRON (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à Gaby CHARROUX (maire de Martigues) et Roland MOUREN (maire de Châteauneuf-les-Martigues) au Président François BERNARDINI.

### Membres associés et informés présents :

**Présents physiquement :** Luigi ABBADESSA (ESPEREN), Brigitte CALDIN (ESPEREN), Christiane MARZIALE (Sous-préfecture d'Istres), William TILLET (Prud'homie de pêche), Gipsy VOISIN (Étang Nouveau).

**En réunion à distance :** Corinne APPÉRÉ (ASEB), Yannick GUÉRIN (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix Marseille Provence), Olivier NALBONE (Conseil Régional), Sylvain RIGAUD (Président du Conseil scientifique du GIPREB), Laurent ROVELOTTI (mairie de Saint-Chamas), Claudine TREZZY (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

Nombre de délégués en exercice :	16
Présents :	8
Procuration :	2
Votants :	10

Vu la délibération n°25-02 du Comité syndical du Gipreb-Syndicat mixte en date du 28 janvier 2025 relative au rapport d'orientations budgétaires 2025.

Vu la délibération n°25-13 du Comité syndical du Gipreb-Syndicat mixte en date du 25 mars 2025 portant approbation du Budget primitif 2025.

## **Exposé :**

La modification du budget 2025 proposée dans la présente délibération répond à la nécessité d'augmenter les dépenses prévisionnelles de fonctionnement Chapitre 11, Chapitre 12 et Chapitre 65 insuffisamment alimentés en début d'année pour l'exercice 2025.

Concernant le chapitre 11 – Frais de fonctionnement. Le budget prévisionnel est augmenté de 50 309 € correspondant aux recettes pour l'année 2025 du projet crabe bleu financé par le FEAMPA. Cette augmentation permet d'alimenter les chapitres 12 frais de personnel et 65 redevances et brevets insuffisamment alimenté lors du BP.

Concernant le Chapitre 12 – frais de personnel, le budget doit être augmenté de 15 000 € afin de recalier l'ensemble des dépenses annuelles sur l'exercice en cours.

Concernant le Chapitre 65 – redevances, brevets, licences, le budget doit être augmenté de 5500 €.

Ces deux chapitres peuvent être alimentés grâce aux recettes supplémentaires de fonctionnement non prévues en début d'exercice par prélèvement sur le chapitre 11 pour lequel la consommation des crédits n'a pas atteint les crédits prévisionnels.

## **Délibération :**

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, délibérant valablement ;

**Article 1 : APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative n°1 selon le document complet ci-joint.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 3 :** Le Président et le receveur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Istres, le 9 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**

**François BERNARDINI**

**GIPREB SYNDICAT MIXTE – DM-1- 2025 tableau récapitulatif**

		DÉPENSES				RECETTES			
<b>Section fonctionnement</b>									
	Chap	Rappel BP 2025	Proposition DM1	2025 DM		Chap	Rappel BP 2025	Proposition DM1	2025 - DM
Fonctionnement courant	11	320 000	- 20500 + 50 309	349 809	Résultat reporté 2024	002	600 954		600 954
Dépenses de personnel	12	505 591	+ 15 000	520 591	Participations statutaires	74	492 654		492 654
Redevance, brevet, licence	65	10 000	+ 5500	15 500	Participation mission Agence de l'eau	7478	121 017		121 017
Dépréciation des créances	6817	-	-	-	EDF participation suivi du milieu	7478	20 000		20 000
Amortissements	68	220 000		220 000	UE FEADER	7478	24 966		24 966
Virement investissement	023	-	-	-	Amortissements		110 000		110 000
Intégration mandats	67	-	-	-	Prestations externes	75	15 000		15 000
Dotation provisions	6815	390 000		390 000	Participation complémentaires fêtes de l'étang	75	25 000		25 000
					Reprise sur provision	7815	-		-
					Galica – projet CABECOU	75	8 000		8 000
					Zostères - projet REHAB	75	12 000		12 000
					Crabe bleu – Fond vert 2024	75	16 000		16 000
Provision pour risques	6865	-	-	-	Crabe bleu – FEAMPA 2025	75	-	50 309	50 309
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 445 591</b>	<b>50 309</b>	<b>1 495 900</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 445 591</b>	<b>50 309</b>	<b>1 495 900</b>	

**GIPREB SYNDICAT MIXTE – DM-1- 2025 tableau récapitulatif**

	DÉPENSES				RECETTES	
<b>Section investissement</b>						
	Rappel 2025 BP	Proposition DM1	2025 DM		Rappel 2025 BP	Proposition DM1
Amortissements	139	110 000	110 000	Résultat reporté	001	381 617
Études	2031	278 000	278 000	Amortissements	28	220 000
Recherche et développement	2032	230 000	230 000	Études	13	79 500
Mobilier matériel informatique Matériel technique	21	48 617	48 617	Recherche et développement	13	103 000
Logiciels et Antivirus	205	20 000	20 000	Aides acquises navire		
Dépenses imprévues	20			Virement de la section de fonctionnement	021	
Matériel de transports	2182	65 000	65 000			
Remboursement trop perçu subventions d'investissement	13	30 000	30 000			
Restes à réaliser	2031	40 000	40 000	Restes à réaliser	13	37 500
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>821 617</b>	<b>0</b>	<b>821 617</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>821 617</b>	<b>0</b>



# Comité syndical

**Mardi 9 décembre 2025**

**DÉLIBÉRATION N°25-42**

## Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 8h30, les membres du Comité syndical du syndicat mixte dûment convoqués se sont réunis au Magic Mirrors – commune d'Istres, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Président.

Secrétaire de séance : M. Vincent GOYET, maire de Saint-Mitre-les-Remparts.

### Membres élus présents :

**Présents physiquement** : François BERNARDINI (Président du GIPREB et maire d'Istres), Géraldine BUTI (commune de Miramas), Gaby CHARROUX (maire de Martigues), Yves GARCIA (commune d'Istres), Vincent GOYET (maire de Saint-Mitre-les-Remparts), Patrick LAMBERT (commune de Saint-Mitre-les-Remparts).

**En réunion à distance** : Marie-Line DRAY (commune de Berre l'Étang), Magali RAMOS (maire de Saint-Chamas), Yves VIDAL (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

**Procurations** : Amapola VENTRON (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à Gaby CHARROUX (maire de Martigues) et Roland MOUREN (maire de Châteauneuf-les-Martigues) au Président François BERNARDINI.

### Membres associés et informés présents :

**Présents physiquement** : Luigi ABBADESSA (ESPEREN), Brigitte CALDIN (ESPEREN), Christiane MARZIALE (Sous-préfecture d'Istres), William TILLET (Prud'homie de pêche), Gipsy VOISIN (Étang Nouveau).

**En réunion à distance** : Corinne APPÉRÉ (ASEB), Yannick GUÉRIN (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix Marseille Provence), Olivier NALBONE (Conseil Régional), Sylvain RIGAUD (Président du Conseil scientifique du GIPREB), Laurent ROVELOTTI (mairie de Saint-Chamas), Claudine TREZZY (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

Nombre de délégués en exercice :	16
Présents :	8
Procuration :	2
Votants :	10

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 septembre 2010 portant création du Syndicat Mixte ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte ;

Vu l'objet et les missions du Syndicat Mixte tels que définis dans ses statuts ;

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical est invité à débattre des orientations à donner au budget 2026.

## Exposé

### Le rapport d'orientation budgétaire

Pour rappel, le budget d'une collectivité locale se compose d'une section fonctionnement (dépenses courantes) et investissement (construction ou grosses réfections d'équipement public). Chaque section comporte une partie recettes, issue des participations des membres, et une partie dépenses. Les deux doivent s'équilibrer. Les collectivités locales ont l'interdiction d'être déficitaires.

Le rapport d'orientation budgétaire doit permettre au Comité syndical, conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales de débattre des grandes orientations et hypothèses qui sous-tendent la construction du budget pour l'exercice à venir.

## I Le contexte 2025

Le contexte 2025 est marqué à l'échelle mondiale par la succession de crises politiques et climatiques conduisant à des événements dramatiques, conflits armés, tempêtes, inondations... Les répercussions économiques notamment sur la hausse des prix de l'ensemble des biens, matières premières, biens manufacturés et surtout les sources d'énergies. La situation économique des collectivités reste ainsi très fragile et impose des choix pour équilibrer les budgets. L'inflation marque un net ralentissement sans toutefois effacer l'impact des augmentations de prix connus sur les trois années précédentes. La pression des prix forts continue de se faire sentir sur les collectivités et les ménages.

La persistance d'un contexte marqué par l'incertitude, notamment politique inscrit particuliers et entreprises dans un contexte de doute pour l'avenir. La question de l'établissement d'un budget 2026 reste un point de difficulté à l'échelle nationale de nature à imposer une grande prudence sur les dépenses à venir.

Pour le Gipreb, l'année 2025 est marquée par la réalisation des actions de la feuille de route, la conduite de nombreuses actions jusque-là en stand-by et une stabilité de l'équipe technique et administrative permettant au Gipreb de s'inscrire dans de nombreux projets partenariaux et de bénéficier de taux d'aide avantageux et d'une reconnaissance des compétences scientifiques, techniques et administratives.

Les participations des membres sont stabilisées depuis 2014 et n'ont plus connu d'augmentation. Les autres recettes de fonctionnement sont liées aux aides de l'agence de l'eau pour la réalisation des missions, aux aides d'Edf pour la gestion de la base de données et aux aides de l'Etat pour le poste Natura 2000. Les montants respectifs de ces aides sont stables mais incertains et sont soumis à des dossiers de demande d'aide chaque année pour les missions financées par l'agence de l'eau et Edf et tous les trois ans pour le poste Natura 2000. Ce mode d'attribution des aides a conduit à une baisse de l'autonomie du Gipreb depuis l'évolution des statuts en 2011.

## II État des finances 2025

L'exercice 2024 a été marqué par un excédent en investissement et un déficit fonctionnement, le résultat cumulé reste excédentaire mais la succession de plusieurs exercices en situation de déficit doit interroger sur l'équilibre entre le niveau d'activité du Gipreb et donc le niveau de ses dépenses et ses recettes. Ces déficits successifs conduisent à des prélèvements conséquents sur l'excédent cumulé. Un travail de rééquilibrage est absolument nécessaire car ces prélèvements sur l'excès ne peuvent pas être une démarche pérenne et conduisent le Gipreb à une plus grande fragilité et perte de capacité d'autofinancement nécessaire à l'engagement des actions. Pour les exercices, 2024 et 2025, ces déficits s'expliquent essentiellement par le manque de soutien financiers pour

les fêtes de l'étang ayant générés une dépense nette du Gipreb, sur ses fonds, largement supérieure au prévisionnel.

L'état actuel de connaissance sur la réalisation de l'exercice 2025 laisse apparaître une consommation complète des crédits de fonctionnement général et des crédits de la ligne « charges de personnels et assimilés » qui ont été normalement consommés. Les lignes de dépenses ont fait l'objet d'ajustement en fin d'année pour prendre en compte les dépenses inattendues liées à l'augmentation des dépenses de personnels et aux Fêtes de l'étang et à l'incertitude sur les recettes correspondantes. Tous les postes sont occupés de manière permanente et conduisent à une consommation normale des budgets prévus.

Un travail de négociation a été conduit avec EDF et l'agence de l'eau pour trouver un accord sur un « nouveau » plan de financement de l'observatoire du milieu. Pour 2025, ces suivis de l'observatoire sont enrichis par les paramètres « transparence de l'eau » par photo-interprétation d'images satellites et par un suivi de l'oxygène en continu sur les fonds de 5 m. Les partenariats scientifiques du Gipreb permettront de bénéficier des données satellites gratuitement et de limiter grandement l'augmentation du budget de l'observatoire. Dans le sens du nouveau règlement d'eau s'appliquant à EDF pour la gestion des rejets d'eau douce, EDF prendra en charge une part plus grande du financement de l'observatoire, les données seront mutualisées et le département des Bouches-du-Rhône et la Région Sud seront libérés de leur contribution sur cette action.

Comme pour chaque exercice de nombreux projets ont une portée pluriannuelle, dépenses et aides correspondantes connaissent des décalages pouvant excéder un exercice.

Chap 11 : Dépenses de fonctionnement courantes 2025 : prévisionnel 320 000 € - réalisé 241 492 € \*

Chap 12 : Charges de personnels et assimilés 2025 : prévisionnel 505 591 € - réalisé 468 046 € \*

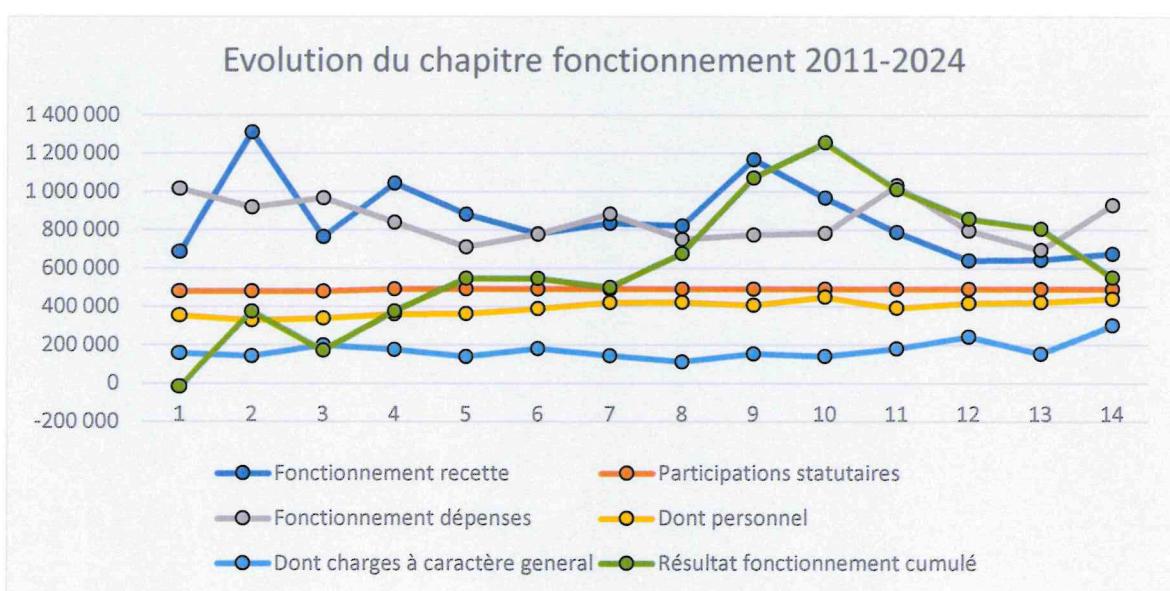
\*à date de rédaction du document

## II-1 État de la dette :

Le Gipreb n'a aucune dette et aucun emprunt

## II-2 La maîtrise des dépenses de fonctionnement

La vigilance permanente sur les dépenses de fonctionnement permet de maîtriser les postes de dépenses et maintenir un excédent sécurisant pour le fonctionnement de la structure.



## II – 3 Constitution de l'équipe et dépenses de fonctionnement :

En 2025 l'équipe du Gipreb se compose de 3 agents titulaires et 6 agents contractuels dont un en CDI et trois en CDD, l'équipe est complétée par des stagiaires de quelques semaines jusqu'à deux mois dans la limite des capacités d'accueil et d'encadrement de l'équipe. L'année 2025 est également marquée par le recrutement de 2 volontaires de service civique pour une durée de 6 mois affectés à la surveillance du plan d'eau et de ses rives et aux actions de sensibilisation. Cette composition de l'équipe est marquée par une grande stabilité des postes, missions et agents.

Les postes sont occupés par des agents très qualifiés :

6 agents en catégorie A

2 agents en catégorie B

1 agent en catégorie C

Pour 2025, les dépenses de personnel s'élèvent à 468 046 € à date de rédaction du document soit légèrement supérieures aux prévisions budgétaires initiales. Les aides obtenues sur l'exercice grâce à l'intégration des missions des agents dans divers appels à projets ou programmes européens permettent d'obtenir des aides pour une partie des missions des postes de :

Poste de chargée de mission Natura 2000 : financement 95 % FEADER

Poste de chargé de mission observatoire du milieu : financement 65 % Agence de l'eau

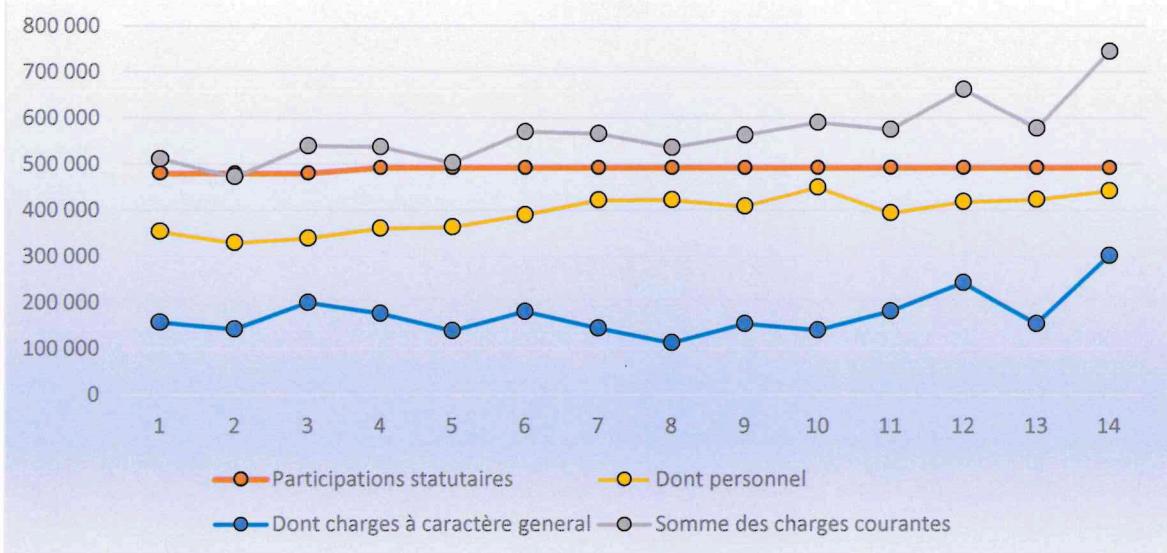
Poste de chargé de mission modélisation flux admissibles/Gamelag : financement 65 % Agence de l'eau

Poste de Directeur : financement 48 % Agence de l'eau

Poste de soutien aux démarche concertées et scientifiques : 50%

Poste de chargée d'étude crabe bleu et zostères : en cours de définition

**Composantes de base du chapitre fonctionnement 2011-2024**



## II-4 Etat de la provision

Les excédents de fonctionnement dégagés certaines années ont alimenté une provision dédiée à la conduite par le Gipreb de projets structurants comme la réouverture du tunnel du Rove pour laquelle des travaux et donc des investissements dépassant largement la capacité courante du Gipreb peuvent s'avérer nécessaires.

Cette provision permet aussi d'absorber les décalages entre dépenses et recettes étant donné la forte part des aides ponctuelles dans le budget du Gipreb comparativement aux participations statutaires.

Pour l'année 2025 le montant de la provision d'exploitation est de 553 317 €, soit en recul par rapport à l'exercice précédent.

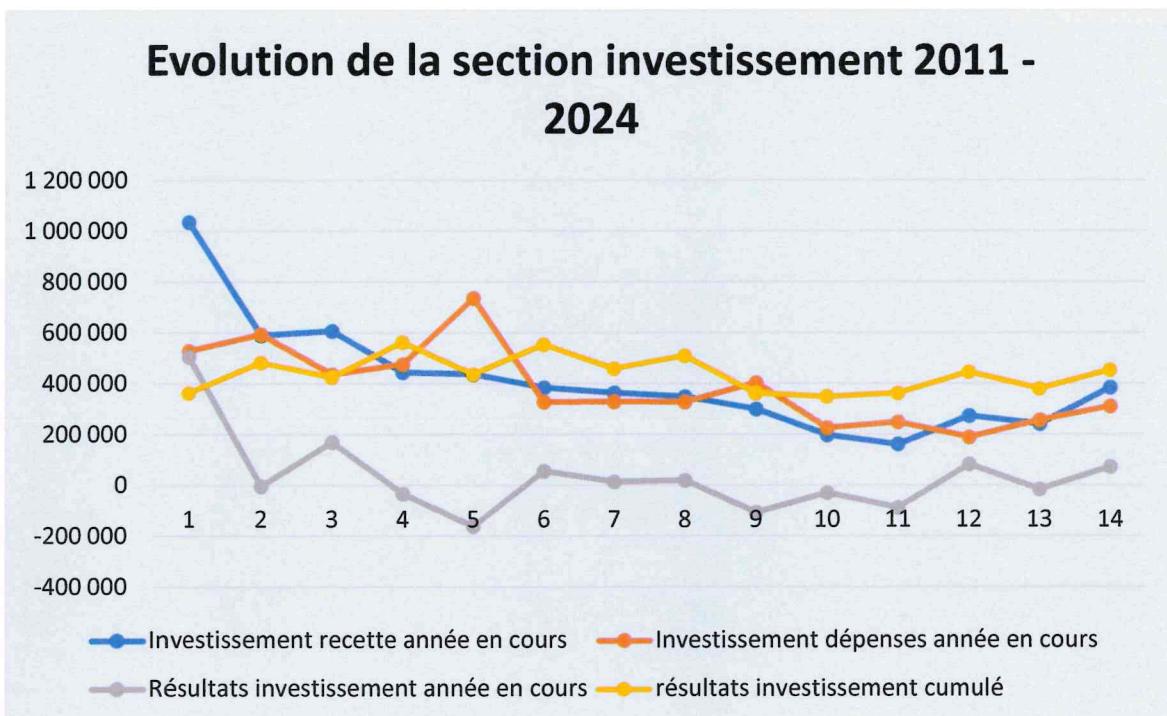
Cette provision a également permis la prise en charge « au pied levé » des fêtes de l'étang pour la première et la seconde édition qui sont toutes deux marquées par de faibles taux d'aide (hors aide métropole).

Budgétairement, cette provision intègre le résultat de fonctionnement cumulé et permet de sécuriser la réalisation des missions statutaires qui sont pérennes et garanties (observatoire du milieu, concertation-communication, accompagnement des usages)

## II-5 Dépenses d'investissement en léger recul

Les investissements, à la baisse avec la fin du contrat d'étang, sont aujourd'hui repartis dans une dynamique de hausse avec le lancement de nombreuses études et projets de la feuille de route étang de Berre.

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 se sont élevées à 103 049 €.



La capacité d'autofinancement du Gipreb oscille autour des 80 000 € selon les années. Compte tenu de l'important travail de préparation et de concertation mis en œuvre, les aides obtenues sur les études portées par le Gipreb atteignent un taux moyen de 65 %. Ce taux autorise donc un budget prévisionnel d'investissement de l'ordre de 200 000 € à 250 000 € chaque année sans mobilisation de la provision.

### III Les prévisions pour l'exercice 2026

L'élaboration du budget 2026 s'inscrit dans la prolongation des exercices précédents permettant d'assurer un fonctionnement de la structure respectant l'équilibre des recettes et des dépenses. La réalisation par le Gipreb du projet de réouverture des bourdigues et fenêtres entre les étangs de Berre, Bolmon et le canal du Rove est engagée et conduira à des travaux portés par le Gipreb.

Pour le tunnel du Rove, l'engagement dans la phase opérationnelle avec notamment la réalisation du dossier d'évaluation des incidences par l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition de la prestation de maîtrise d'œuvre imposeront des dépenses à engager rapidement pour certaines et nécessiteront des avances de la part du Gipreb.

Les recettes issues des contributions des membres sont maintenues inchangées depuis 2014 et conduisent à une consommation progressive de la trésorerie constituée au cours de l'histoire. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 ainsi que le programme d'activités proposé s'appuient sur les niveaux de consommation des budgets des années précédentes afin de respecter le principe d'équilibre des recettes et des dépenses (y compris dépenses d'ordre) sans prélèvement sur la provision budgétaire.

L'état actuel des connaissances sur la réalisation de l'exercice 2025, non clôturé, ne permet cependant pas d'adopter une position définitive sur les prévisions budgétaires 2026.

Il faut souligner globalement la persistance d'un décalage important entre les dépenses et les aides correspondantes, une part d'autofinancement des fêtes de l'étang supérieure aux prévisions.

Ce fait est cependant inhérent au fonctionnement du Gipreb et s'applique principalement aux aides de l'Etat et de l'Agence de l'eau. Les procédures de demande d'aide et de paiement tendent toutefois à s'accélérer et à coller au plus près à l'exercice en cours. Un important travail de ratrapage mis en place en 2023 et concrétisé en 2024 et 2025 devrait permettre de rétablir l'équilibre après deux années consécutives de déficit par manque de recettes.

L'équipe du Gipreb et donc les dépenses de personnels resteront stables en 2026 avec la reconduction du dispositif de volontaires de service civique pendant la période printanière et estivale pour assurer les missions de la brigade de surveillance du littoral.

Le chapitre 012 inclut l'ensemble des charges de personnel, les œuvres sociales, les frais de formation et de déplacement.

Le chapitre 011 inclut l'ensemble des charges à caractère général, ainsi que les charges de fonctionnement des missions assurées en régie par le Gipreb et récemment dépenses liées aux fêtes de l'étang.

#### III-1 Prévision de recettes de fonctionnement 2026

Les contributions des membres resteront stables : 492 654 € en 2026 du fait d'un contexte national imposant des restrictions budgétaires à l'ensemble des collectivités membres du syndicat et malgré les besoins en croissance de la structure.

#### Autres recettes :

- Aides Agence de l'eau sur les missions : 121 017 €
- Aide FEADER : 25 000 €
- Aide Edf : 20 000 €
- Aide FEAMPA : 123 000 € (pêche de régulation et salaires des agents du Gipreb)

**III-2 Prévision en termes de personnel pour l'exercice 2026 :****3,3 postes administratifs :**

- Secrétariat 0,8 ETP
- Gestionnaire 1 ETP
- Chargée de communication 1 ETP
- Directeur 0,5 ETP : aide Agence de l'eau à l'animation territoriale

**5,5 postes techniques :**

- Chargé de mission observatoire du milieu : 1 ETP - aide animation territoriale et animation observatoire du milieu agence de l'eau
- Chargée de mission biodiversité et sensibilisation : 1 ETP - aide FEADER
- Chargée de mission soutien aux démarches concertées et scientifiques 1 ETP -aide animation territoriale Agence de l'Eau
- Directeur 0,5 ETP : Aide animation territoriale agence de l'eau
- Contrat de projet sur le crabe bleu, le label rouge palourde et la transplantation de zostères.
- Contrat sur le modèle et de la définition des flux admissibles.
- Volontaires de service civique X 2 ou X 4 (selon acceptation de la demande du Gipreb par l'agence nationale du service civique) : affectés pour 6 mois à la sensibilisation et à surveillance littorale en période estivale.
- Fin 2026 (Novembre -décembre) prévision de création de poste en CDD 18 mois pour mission d'analyse des données acquises dans le cadre du projet CABECOU financé dans le cadre du Galica à 80%.

L'équipe est régulièrement complétée par des stagiaires non rémunérés en fonction des capacités d'accueil et d'encadrement.

La rigueur appliquée aux budgets de fonctionnement et d'investissement sur les exercices précédents a permis de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes et permet aujourd'hui au Gipreb de construire son programme d'activités sur la base d'une vision juste de ses capacités budgétaires.

Un travail avec la trésorerie de Berre l'Etang a permis d'identifier des recettes pour lesquelles l'émission de titre par le Gipreb n'a pas été suivie de l'encaissement des recettes. Des contacts ont donc été pris avec les structures concernées pour faire le point sur chaque situation et les régulariser.

La section d'investissement bénéficie des recettes d'amortissement et de la reprise du résultat positif des exercices précédents permettant de mettre en œuvre l'essentiel du programme d'actions proposé pour l'année 2026.

L'état de consommation des crédits 2025 confirme la bonne maîtrise des dépenses depuis plusieurs années et donc la possibilité de mettre en œuvre un programme d'activités ambitieux. La feuille de route « étang de Berre » établit un programme d'actions relativement riche. Ce programme est bien avancé mais les dépenses n'ont pas encore été engagées et le seront partiellement sur l'année 2026.

Les dépenses prévisionnelles de personnel s'élèvent à 535 000 € pour l'exercice 2026.

### III - 3 Prévisions de dépense de fonctionnement 2026

Le programme d'activité pour l'année 2025 intègre les actions suivantes en section de fonctionnement :

<b>☒ Baignade</b>	<b>22 500 € TTC</b>
Campagne d'analyse du 1 <sup>er</sup> juin au 31 août (18 000 € TTC) + actualisation profil (régie) + signalétique (panneau + drapeau 4 500 € TTC)	
<b>☒ Autres outils de communication</b>	<b>18 000 € TTC</b>
Renouvellement de panneaux d'exposition, maintenance du site Internet...	
<b>☒ Schéma d'organisation des activités nautiques de proximité</b>	<b>Régie</b>
<b>☒ Suivi de la qualité des eaux des zones humides périphériques</b>	<b>Régie Natura 2000</b>
☒ Frais de personnel de petit matériel et d'encadrement pour la mobilisation de l'équipe de volontaires de service civique sur les rives des étangs de Berre et de Bolmon - part Gipreb 3 600 €.	
<b>☒ Fêtes de l'étang</b>	<b>79 000 € TTC</b>
Coordination générale (3 postes mobilisés) - régie	
Communication collective (affichage, flyers, campagne publicité radio, communication réseaux sociaux) – 20 000 €	
Parcours de chasse au trésor participant à l'identité du territoire - 4 000 €	
Atelier participatif et de sensibilisation sur les plages : 5 000 € TTC	
En cours de définition, projet culturel (spectacle, animation, festivités diverses) 50 000 €	
<b>Autofinancement Gipreb – dépense de fonctionnement 23 700 €</b>	
<b>☒ Régulation des populations de crabe bleu – FEAMPA année 2 : 144 600 € TTC</b>	
Rémunération des pêcheurs et salaires des agents du Gipreb au prorata des heures passées sur le projet.	

### III- 4 Capacité d'autofinancement

Les prévisions sur l'excédent de fonctionnement cumulé dégagé en fin d'exercice 2025 permettent au Gipreb d'envisager une capacité maximale d'autofinancement en investissement de 95 000 € pour l'exercice 2026.

### III-5 Prévision de dépenses et recettes d'investissement

Pour l'année 2026, les projets de dépenses en investissement correspondent aux frais d'études (663 227 € HT), aux achats de mobilier et de matériel informatique (10 000 € HT) et aux dépenses imprévues (10 000 € HT). Soit un total de 683 627 € HT. Le taux d'aide prévisionnel moyen sur l'ensemble des actions est de 84 % soit un autofinancement de 102 745 € TTC légèrement supérieur à la capacité d'autofinancement du Gipreb sans prélèvement sur la provision si tous les projets sont lancés, réalisés et payés sur l'exercice 2026.

**Actions à réaliser :****☒ Suivi écologique 107 600 € TTC**

La surveillance des communautés aquatiques de l'écosystème est une des missions fondatrices du Gipreb. L'étang de Berre fait ainsi l'objet, depuis 1994, d'un suivi écologique annuel reconnu pour la qualité et la diversité des données acquises. Ce suivi écologique est partie intégrante de l'Observatoire du milieu de l'étang de Berre. L'Observatoire du milieu a vocation à intégrer de nouveaux indicateurs, en particulier les indicateurs de pression (apports telluriques, fréquentation, prélèvement de ressources, etc.). Il permet de centraliser les données, œuvre à la mutualisation des efforts de connaissance et d'acquisition des données, met à disposition les données acquises et travaille à la définition d'indicateurs écologiques (indicateurs d'état) et d'indicateurs de pression.

Le suivi écologique répond aux quatre grandes problématiques que sont le contrôle des apports par les bassins versants, le contrôle de l'eutrophisation, la contamination et le niveau de réponse des biocénoses et habitats et l'évolution de la stratification.

**Autofinancement Gipreb : 17 520 € TTC**

**☒ Assistance à maîtrise d'ouvrage, volet 1 – année 1 : Dossier d'Evaluation environnementale 50 000 TTC**

Le projet de remise en circulation de l'eau marine dans le tunnel du Rove atteint une phase opérationnelle nécessitant d'engager les dossiers d'autorisation réglementaire des travaux. Pour cela des compléments d'inventaire naturaliste seront nécessaires mais aussi deux accompagnements distincts pour la compilation globale des études répondant aux exigences du dossier réglementaire et la définition fine des travaux à réaliser par la maîtrise d'œuvre. Ces études ne seront complètement prises en charge, notamment la part Agence de l'eau, qu'une fois les autorisations réglementaires obtenues et les travaux réalisés.

**Autofinancement Gipreb 10 000 € TTC**

**☒ Assistance à maîtrise d'ouvrage, volet 2 – année 1 : Conception de l'avant-projet détaillé de travaux et accompagnement pour la sélection de l'entreprise de maîtrise d'œuvre 75 000 TTC**

Le projet de remise en circulation de l'eau marine dans le tunnel du Rove atteint une phase opérationnelle nécessitant d'engager les dossiers d'autorisation réglementaire des travaux. Pour cela la définition précise du programme de travaux et la conception des ouvrages nécessaires aux transferts d'eau doit faire l'objet d'un avant-projet détaillé et d'un accompagnement du Gipreb pour la phase de sélection des entreprises de maîtrise d'œuvre.

**Autofinancement Gipreb 15 000 € TTC**

**☒ Inventaires naturalistes complémentaires : 73 627 TTC**

Le projet de remise en circulation de l'eau marine dans le tunnel du Rove atteint une phase opérationnelle nécessitant d'engager les dossiers d'autorisation réglementaire des travaux. Pour cela des compléments d'inventaire naturaliste sont nécessaires et doivent couvrir 4 saisons distinctes. Au regard des résultats de ces inventaires l'assistance à maîtrise d'ouvrage pourra, si nécessaire, ajuster le projet pour en réduire les impacts sur la faune et la flore.

**Autofinancement Gipreb 14 725 € TTC**

## ¶ Modélisation – marché à bon de commande

Dans le cadre du développement du modèle Gamelag, le Gipreb a engagé prestation d'expertise en modélisation sur le modèle Télemac 3D avec Marché à bons de commande et sur une période de trois ans. L'année 2026 est la troisième année. Quelques prestations d'optimisation de la qualité du modèle sont prévues pour un montant maximal de 50 000 € TTC

### Autofinancement Gipreb 10 000 € TTC

#### ¶ Travaux de réouverture des Bourdigues et fenêtres : 180 000 € TTC

L'ensemble des démarches d'étude et d'autorisation sont réalisées, l'appel d'offres lancé fin 2024 est resté infructueux et sera reconduit en 2025 pour envisager des travaux en fin d'année (période biologique favorable).

### Autofinancement Gipreb 0 €

#### ¶ Etude de l'impact environnemental du crabe bleu sur l'écosystème : 10 000 € TTC

### Autofinancement Gipreb 2 000 €

#### ¶ Suivi quinquennal du stock de palourdes : 40 000 € TTC

### Autofinancement Gipreb 8 000 €

#### ¶ Démarche d'obtention d'un label rouge sur les palourdes 12 000 € TTC

Les premières dépenses pour évaluer la faisabilité d'un label rouge pour la palourde de l'étang de berre ont été engagées en 2024, le travail préliminaire et notamment les analyses de la qualité gustative des palourdes en laboratoire se dérouleront en 2025.

### Pour 2026 : autofinancement Gipreb 5 000 €

#### ¶ Transplantation de zostères 50 000 € TTC

Le projet de transplantation passe dans une phase opérationnelle dépassant le stade expérimental, il nécessite des mobilisations de personnels spécialisés et de moyens logistique plus important que précédemment. Pour la première année les aides sont apportées par les financeurs habituels, pour les années 2 et 3 du projet des dossiers seront déposés auprès du fond « mission nature » de manière à prendre en charge plus globalement les frais liés à ces opérations de transplantations. A termes, ces hectares et l'expérience acquises pourraient bénéficier de fond de compensation carbone.

### Autofinancement Gipreb 13 500 € HT

#### ¶ Matériel de collecte des algues A l'étude

Il s'agit de construire un partenariat avec l'entreprise ERANOVA pour concevoir et acquérir un matériel de collecte des algues, complémentaires à ceux exploités par es communes, et mutualisé sur l'étang.

#### ¶ Acquisition de données naturalistes : 15 000 € TTC

Dans le cadre de la rédaction du dossier de candidature au label Ramsar et ou pour les suivis des zones Natura 2000, l'acquisition ou la mise à jour de données naturalistes sera nécessaire.

### Autofinancement Gipreb 3 000 €

**Délibération**

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI délibérant valablement ;

**Article 1 : PREND ACTE** par le vote de l'assemblée délibérante de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tiennent les orientations budgétaires 2026.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

**Article 3 :** Le Président et le directeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Istres, le 9 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**

François BERNARDINI





# Comité syndical

**Mardi 9 décembre 2025**

**DÉLIBÉRATION N°25-43**

**Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2026.**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 8h30, les membres du Comité syndical du syndicat mixte dûment convoqués se sont réunis au Magic Mirrors – commune d'Istres, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Président.

Secrétaire de séance : M. Vincent GOYET, maire de Saint-Mitre-les-Remparts.

**Membres élus présents :**

**Présents physiquement :** François BERNARDINI (Président du GIPREB et maire d'Istres), Géraldine BUTI (commune de Miramas), Gaby CHARROUX (maire de Martigues), Yves GARCIA (commune d'Istres), Vincent GOYET (maire de Saint-Mitre-les-Remparts), Patrick LAMBERT (commune de Saint-Mitre-les-Remparts).

**En réunion à distance :** Marie-Line DRAY (commune de Berre l'Étang), Magali RAMOS (maire de Saint-Chamas), Yves VIDAL (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

**Procurations :** Amapola VENTRON (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à Gaby CHARROUX (maire de Martigues) et Roland MOUREN (maire de Châteauneuf-les-Martigues) au Président François BERNARDINI.

**Membres associés et informés présents :**

**Présents physiquement :** Luigi ABBADESSA (ESPEREN), Brigitte CALDIN (ESPEREN), William TILLET (Prud'homie de pêche), Gipsy VOISIN (Étang Nouveau), Christiane MARZIALE (Sous-préfecture d'Istres),

**En réunion à distance :** Corinne APPÉRÉ (ASEB), Yannick GUÉRIN (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix Marseille Provence), Olivier NALBONE (Conseil Régional), Sylvain RIGAUD (Président du Conseil scientifique du GIPREB), Laurent ROVELOTTI (mairie de Saint-Chamas), Claudine TREZZY (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

Nombre de délégués en exercice :	16
Présents :	8
Procuration :	2
Votants :	10

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 septembre 2010 portant création du Syndicat Mixte ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte ;

Vu l'objet et les missions du Syndicat Mixte tels que définis dans ses statuts ;

Vu les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37

## Expose

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette inscrits au chapitre 16.

## Informé

que pour le bon fonctionnement des services, certaines dépenses d'investissement doivent être engagées. Aussi, il est proposé la répartition suivante, sachant que ces crédits seront inscrits au budget 2026 et que le maximum autorisé est de  $641\,617\,€ * 25\% = 160\,404\,€$

## Délibération

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, délibérant valablement :

**Article 1 : AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandattement des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2026, sur la base de l'enveloppe financière suivante :

Chapitre	Inscrits au BP 2025	Plafond	Engagements BP 2026
2031 - Etudes	278 000	69 500	69 500
2032 – Recherche et développement	230 000	57 500	57 500
21– Mobilier et matériel informatique, technique	48 617	12 154	12 154
205 – Logiciels et antivirus	20 000	5000	5 000
2182 – Matériels de transports	65000	16 250	16 250
<b>TOTAL</b>	<b>641 617</b>	<b>160 404</b>	<b>160 404</b>

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

**Article 3 :** Le Président et le directeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Istres, le 9 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**

François BERNARDINI





## Comité syndical

Mardi 9 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N°25-44

### Objet : Création d'un poste non permanent – Contrat de projet (catégorie B)

(Article L.332-24 du Code général de la Fonction Publique)

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 8h30, les membres du Comité syndical du syndicat mixte dûment convoqués se sont réunis au Magic Mirrors – commune d'Istres, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Président.

Secrétaire de séance : M. Vincent GOYET, maire de Saint-Mitre-les-Remparts.

#### Membres élus présents :

**Présents physiquement** : François BERNARDINI (Président du GIPREB et maire d'Istres), Géraldine BUTI (commune de Miramas), Gaby CHARROUX (maire de Martigues), Yves GARCIA (commune d'Istres), Vincent GOYET (maire de Saint-Mitre-les-Remparts), Patrick LAMBERT (commune de Saint-Mitre-les-Remparts).

**En réunion à distance** : Marie-Line DRAY (commune de Berre l'Étang), Magali RAMOS (maire de Saint-Chamas), Yves VIDAL (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

**Procurations** : Amapola VENTRON (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à Gaby CHARROUX (maire de Martigues) et Roland MOUREN (maire de Châteauneuf-les-Martigues) au Président François BERNARDINI.

#### Membres associés et informés présents :

**Présents physiquement** : Luigi ABBADESSA (ESPEREN), Brigitte CALDIN (ESPEREN), Christiane MARZIALE (Sous-préfecture d'Istres), William TILLET (Prud'homie de pêche), Gipsy VOISIN (Étang Nouveau).

**En réunion à distance** : Corinne APPÉRÉ (ASEB), Yannick GUÉRIN (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix Marseille Provence, Olivier NALBONE (Conseil Régional), Sylvain RIGAUD (Président du Conseil scientifique du GIPREB), Laurent ROVELOTTI (mairie de Saint-Chamas), Claudine TREZZY (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

Nombre de délégués en exercice :	16
Présents :	8
Procuration :	2
Votants :	10

- Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.332-24,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le budget du GIPREB

Le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique B, pour une durée de 24 mois soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027 inclus, afin de mener à bien le projet suivant : l'agent se verra confier la mission de copilotage des projets en lien avec les activités de pêche et de mise en valeur des produits de la pêche dans l'étang de Berre.

Il devra notamment assurer le suivi des pêches de régulation de crabes bleus données associée afin d'évaluer l'impact de la présence du crabe sur l'écosystème et sur les activités de pêches dans l'étang de Berre. Cette mission intègre également la sensibilisation des professionnels et du grand public à la question des espèces invasives en milieu marin et la participation à toute conférence de présentation et de mise en lumière des actions conduites sur l'étang de Berre.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet précité.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de chargé(e) d'études en charge des démarches de régulation des populations de crabes bleus de l'étang et de soutien aux opérations de transplantations de zostères à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 39 heures hebdomadaires.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique B au grade de technicien territorial.

L'agent devra justifier d'un diplôme en gestion de l'environnement marin, d'une bonne maîtrise des logiciels d'exploitation statistique et des systèmes d'information géographique, d'une expérience professionnelle de 2 ans minimum dans le secteur des sciences environnementales, d'une certification de plongeur hyperbare niveau CAHOB minimum, du permis de navigation côtier et d'une certification au pilotage de drone.

La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de technicien territorial, calculée par référence à l'indice brut 389 indice majoré 373 et sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le régime indemnitaire est facultatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. François BERNARDINI décide :

- **Article 1** : De créer l'emploi non permanent chargé(e) d'études en charge des démarches de régulation des populations de crabes bleus de l'étang et de soutien aux opérations de transplantations de zostères, à temps complet, relevant de la catégorie B au grade de technicien territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- **Article 2** : De modifier le tableau des emplois ;
- **Article 3** : De recruter un agent en détachement ou contractuel à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019, afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ;
- **Article 4** : D'inscrire la dépense au chapitre correspondant du budget.
- **Article 5** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Article 6** : Monsieur le Président et le directeur du Syndicat Mixte sont chargés de l'exécution de la présente décision.

A Istres, le 9 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
François BERNARDINI



# Comité syndical

Mardi 9 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N°25-45

## Objet : Tarifs 2026 de mise à disposition des moyens humains et matériels du Gipreb

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 8h30, les membres du Comité syndical du syndicat mixte dûment convoqués se sont réunis au Magic Mirrors – commune d'Istres, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Président.

Secrétaire de séance : M. Vincent GOYET, maire de Saint-Mitre-les-Remparts.

### Membres élus présents :

**Présents physiquement :** François BERNARDINI (Président du GIPREB et maire d'Istres), Géraldine BUTI (commune de Miramas), Gaby CHARROUX (maire de Martigues), Yves GARCIA (commune d'Istres), Vincent GOYET (maire de Saint-Mitre-les-Remparts), Patrick LAMBERT (commune de Saint-Mitre-les-Remparts).

**En réunion à distance :** Marie-Line DRAY (commune de Berre l'Étang), Magali RAMOS (maire de Saint-Chamas), Yves VIDAL (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

**Procurations :** Amapola VENTRON (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à Gaby CHARROUX (maire de Martigues) et Roland MOUREN (maire de Châteauneuf-les-Martigues) au Président François BERNARDINI.

### Membres associés et informés présents :

**Présents physiquement :** Luigi ABBADESSA (ESPEREN), Brigitte CALDIN (ESPEREN), Christiane MARZIALE (Sous-préfecture d'Istres), William TILLET (Prud'homie de pêche), Gipsy VOISIN (Étang Nouveau).

**En réunion à distance :** Corinne APPÉRÉ (ASEB), Yannick GUÉRIN (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix Marseille Provence), Olivier NALBONE (Conseil Régional), Sylvain RIGAUD (Président du Conseil scientifique du GIPREB), Laurent ROVELOTTI (mairie de Saint-Chamas), Claudine TREZZY (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

Nombre de délégués en exercice :	16
Présents :	8
Procuration :	2
Votants :	10

Vu les statuts du Gipreb Syndicat Mixte,

Vu les articles L.2511-1 à L.2511-4 du Code de la Commande publique

### Exposé

L'équipe du GIPREB dispose de compétences techniques et scientifiques reconnues. Ces compétences sont parfois sollicitées par des opérateurs privés ou par des membres dans le cadre d'interventions ne répondant pas à un cadre collectif.

Le Gipreb peut intervenir, à titre marginal, dans le cadre de commandes réalisées par des opérateurs tiers dans la limite de ses missions et compétences. Le Gipreb peut également intervenir auprès de ses membres, dans la limite de ses moyens et compétences, pour la réalisation de prestations « intégrées ».

Pour cela il est nécessaire de définir des tarifs permettant de couvrir la mobilisation des agents, des matériels et les éventuels frais annexes engagés.

Les projets couverts par des demandes de subvention européennes, notamment FEAMP, ont imposé le calcul des coûts horaires réels des différents agents et de la mobilisation des matériels, notamment le navire et le matériel de plongée sous-marine.

Les principes de ces tarifs et types d'interventions sont :

- Qu'ils incluent l'ensemble des coûts de la structure
- Qu'ils n'aient pas vocation à générer de bénéfices pour les prestations intégrées
- Qu'elles répondent aux missions et compétences du Gipreb

Ces principes permettent d'établir la proposition de tarification suivante.

#### Délibération

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI délibérant valablement :

**Article 1 : DÉCIDE** d'adopter la tarification suivante pour les missions d'accompagnement et prestations « intégrées » réalisées par le Gipreb pour l'année 2026.

	Collectivités membres du syndicat	Collectivités non membre du syndicat ou opérateur tiers
Agent pour mission technique	33 € TTC / h	43 € TTC / h
Agent pour mission d'ingénierie ou de plongée sous-marine	47 € TTC / h	60 € TTC / h
Navire – forfait mobilisation	55 € TTC	70 € TTC
Navire - navigation	44 € TTC/ h	55 € TTC / h
Location d'espace sur équipement fixe	135 € TTC/ mois	170 € TTC / mois

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 3 :** Le Président et le directeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Istres, le 9 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

François BERNARDINI



# Comité syndical

**Mardi 9 décembre 2025**

**DÉLIBÉRATION N°25-46**

## Objet : Demande d'aide Agence de l'eau – Participation aux missions 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 8h30, les membres du Comité syndical du syndicat mixte dûment convoqués se sont réunis au Magic Mirrors – commune d'Istres, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Président.

Secrétaire de séance : M. Vincent GOYET, maire de Saint-Mitre-les-Remparts.

### Membres élus présents :

**Présents physiquement** : François BERNARDINI (Président du GIPREB et maire d'Istres), Géraldine BUTI (commune de Miramas), Gaby CHARROUX (maire de Martigues), Yves GARCIA (commune d'Istres), Vincent GOYET (maire de Saint-Mitre-les-Remparts), Patrick LAMBERT (commune de Saint-Mitre-les-Remparts).

**En réunion à distance** : Marie-Line DRAY (commune de Berre l'Étang), Magali RAMOS (maire de Saint-Chamas), Yves VIDAL (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

**Procurations** : Amapola VENTRON (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à Gaby CHARROUX (maire de Martigues) et Roland MOUREN (maire de Châteauneuf-les-Martigues) au Président François BERNARDINI.

### Membres associés et informés présents :

**Présents physiquement** : Luigi ABBADESSA (ESPEREN), Brigitte CALDIN (ESPEREN), Christiane MARZIALE (Sous-préfecture d'Istres), William TILLET (Prud'homie de pêche), Gipsy VOISIN (Étang Nouveau).

**En réunion à distance** : Corinne APPÉRÉ (ASEB), Yannick GUÉRIN (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix Marseille Provence), Olivier NALBONE (Conseil Régional), Sylvain RIGAUD (Président du Conseil scientifique du GIPREB), Laurent ROVELOTTI (mairie de Saint-Chamas), Claudine TREZZY (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

Nombre de délégués en exercice :	16
Présents :	8
Procuration :	2
Votants :	10

Vu les statuts du Gipreb Syndicat Mixte,

### Exposé

Le 12<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône – Méditerranée et Corse vise à assurer la préservation de l'ensemble des milieux aquatiques et une pratique harmonieuse des usages en assurant une gestion équilibrée des ressources en eau.

Dans ce cadre, l'Agence de l'eau accorde des aides pour des actions répondant aux objectifs de son programme d'intervention axé sur la lutte contre la pollution, la préservation et la gestion de la ressource

et les interventions de soutien. Par ses missions, le Gipreb Syndicat Mixte peut bénéficier d'une aide au financement des missions d'animation territoriale et de mise en œuvre de l'observatoire du milieu.

Le rapport d'information parlementaire publié en septembre 2020 a conduit à une feuille de route listant les actions à mettre en œuvre et les maîtres d'ouvrages. Après plus d'une année de concertation, en partie animée par le Gipreb, de nombreux ateliers ont permis de définir, les actions et leur porteur.

Les résultats de ces ateliers ont permis la validation de la feuille de route par les partenaires et la liste des actions portées par le Gipreb.

Parmi ces actions se trouvent notamment, l'animation territoriale pour une démarche de programmation des actions à mettre en œuvre par voie contractuelle, la remise en circulation de l'eau dans le tunnel sous le Rove, la démarche de participation citoyenne, les transplantations de zostères, la définition des flux admissibles et le développement du modèle Gamelag, l'animation scientifique, la participation, avec la Métropole, à la construction d'un contrat de programmation des actions et de leur financement sur l'étang...

La convention d'aide est prévue pour prendre en charge les missions en lien direct avec la mise en œuvre de la feuille de route, la participation ou la prise en charge de l'élaboration d'un SAGE, la poursuite de l'acquisition de connaissance et la mise en cohérence des données sur le milieu et enfin l'animation scientifique. En fonction du niveau d'implication du Gipreb sur l'émergence du SAGE, une aide spécifique pourra être demandée.

Les taux d'aide sont calculés sur une base réelle correspondante aux salaires et leurs charges selon la règle de calcul suivante :

$$\text{Montant éligible} = ((\text{salaire chargé}) \times (\text{coef d'activité aidée}) \times 1,5) * 50\%.$$

La présente délibération a pour objet de solliciter le soutien financier de l'Agence de l'eau pour les missions assurées par les agents de l'équipe du Gipreb en charge des thématiques précitées et au regard de leur taux d'activité sur ces thématiques.

L'animation territoriale s'articule autour de deux thématiques principales : La mission d'animation elle-même et de l'ensemble des projets de la feuille de route, le portage de la démarche des flux admissibles et le développement du modèle Gamelag.

#### Prévision 2026 : Animation territoriale

Missions	Titulaires	Nb de jours dédié	Salaire brut + Charges	Matériel	Montant éligible
Animation Territoriale	R.Grisel	58 (29 %)	97 075	-	21 113
	N. Mayot	20 (10%)	66 764	-	5 007
	H. De Lary	145 (72,5%)	46 196	-	25 119
<b>Total prévisionnel 2026</b>				-	<b>51 239</b>

**Prévision 2026 : Flux admissibles et développement de Gamelag**

Missions	Titulaires	Nb de jours dédié	Salaire brut + Charges	Matériel	Montant éligible
Flux admissible et développement Gamelag	R.Grisel	10 (5 %)	97 075	-	3 640
	N. Mayot	5 (2.5 %)	66 764	-	1 251
	H. De Lary	25 (12,5 %)	46 196	-	4 330
	M. Elsamrout	150 (75 %)	36 024	-	20 263
<b>Total prévisionnel 2026</b>				-	<b>29 249</b>

**Prévision 2026 : Transplantation de zostères**

Missions	Titulaires	Nb de jours dédié	Salaire brut + Charges	Matériel	Montant éligible
Transplantation de zostères	R.Grisel	10 (5 %)	97 075	-	3 639
	F. Argiro	10 (5%)	46 173	-	1 731
	J. Duley	10 (5%)	35 650	-	1 336
	N. Mayot	15 (7,5%)	66 764	-	3 723
	H. De Lary	10 (5%)	46 196	-	1 732
<b>Total prévisionnel 2026</b>				-	<b>12 161</b>

**Prévision 2026 : Observatoire du milieu**

Missions	Titulaires	Nb de jours dédié	Salaire brut + Charges	Matériel	Montant éligible
Observatoire du milieu	R.Grisel	20 (10 %)	97 075	-	7 280
	F. Argiro	20 (10 %)	46 173	-	3 462
	N. Mayot	150 (75 %)	66 764	-	37 554
	H. De Lary	30 (15 %)	46 196	-	5 196
<b>Total prévisionnel 2026</b>					<b>53 492</b>

**Délibération**

Le comité syndical, réuni sous la présidence de M. François BERNARDINI, délibérant valablement ;

**Article 1 : SOLICITE** l'aide de l'Agence de l'eau Rhône – Méditerranée et Corse pour une participation aux missions **d'animation territoriale et scientifique** et de prestations liées aux missions pour l'année 2026, **représentant un montant total de 51 239 €.**

**Article 2 : SOLICITE** l'aide de l'Agence de l'eau Rhône – Méditerranée et Corse pour une participation aux missions de définition des **flux admissibles et de développement du modèle Gamelag** et des prestations liées aux missions pour l'année 2026, **représentant un montant total de 29 249 €.**

**Article 3 : SOLICITE** l'aide de l'Agence de l'eau Rhône – Méditerranée et Corse pour une participation aux missions **de l'Observatoire du milieu** pour l'année 2026, **représentant un montant total de 53 492 €.**

**Article 4 : SOLICITE** l'aide de l'Agence de l'eau Rhône – Méditerranée et Corse pour une participation aux missions de transplantation de zostères pour l'année 2026, **représentant un montant total de 12 161 €.**

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

**Article 6 :** Le Président et le directeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Istres, le 9 décembre 2025,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**



François BERNARDINI



## Comité syndical

Mardi 9 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N°25-47

### Objet : Observatoire scientifique du milieu année 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 8h30, les membres du Comité syndical du syndicat mixte dûment convoqués se sont réunis au Magic Mirrors – commune d'Istres, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Président.

Secrétaire de séance : M. Vincent GOYET, maire de Saint-Mitre-les-Remparts.

#### Membres élus présents :

**Présents physiquement :** François BERNARDINI (Président du GIPREB et maire d'Istres), Géraldine BUTI (commune de Miramas), Gaby CHARROUX (maire de Martigues), Yves GARCIA (commune d'Istres), Vincent GOYET (maire de Saint-Mitre-les-Remparts), Patrick LAMBERT (commune de Saint-Mitre-les-Remparts).

**En réunion à distance :** Marie-Line DRAY (commune de Berre l'Étang), Magali RAMOS (maire de Saint-Chamas), Yves VIDAL (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

**Procurations :** Amapola VENTRON (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à Gaby CHARROUX (maire de Martigues) et Roland MOUREN (maire de Châteauneuf-les-Martigues) au Président François BERNARDINI.

#### Membres associés et informés présents :

**Présents physiquement :** Luigi ABBADESSA (ESPEREN), Brigitte CALDIN (ESPEREN), Christiane MARZIALE (Sous-préfecture d'Istres), William TILLET (Prud'homie de pêche), Gipsy VOISIN (Étang Nouveau).

**En réunion à distance :** Corinne APPÉRÉ (ASEB), Yannick GUÉRIN (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix Marseille Provence), Olivier NALBONE (Conseil Régional), Sylvain RIGAUD (Président du Conseil scientifique du GIPREB), Laurent ROVELOTTI (mairie de Saint-Chamas), Claudine TREZZY (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

Nombre de délégués en exercice :	16
Présents :	8
Procuration : -	2
Votants :	10

**Vu** les statuts du Gipreb syndicat mixte

#### Exposé :

La surveillance des communautés aquatiques de l'écosystème est une des missions fondatrices du Gipreb. L'étang de Berre fait ainsi l'objet, depuis 1994, d'un suivi écologique annuel reconnu pour la qualité et la diversité des données acquises. Ce suivi écologique est partie intégrante de l'Observatoire du milieu de l'étang de Berre. Il permet de centraliser les données, œuvre à la mutualisation des

efforts de connaissance et d'acquisition des données, met à disposition ces données une définition d'indicateurs écologiques (indicateurs d'état) et d'indicateurs de pression.

Le suivi écologique réalisé par le Gipreb dans le cadre de l'Observatoire du milieu répond aux quatre grandes problématiques que sont le contrôle des apports par les bassins versants, le contrôle de l'eutrophisation, de la contamination et le niveau de réponse des biocénoses et habitats.

Il a les objectifs suivants :

- témoigner de l'état de vitalité de l'écosystème et mieux connaître sa dynamique ;
- fournir un outil d'aide à la décision permettant d'orienter les décisions de gestion en fonction de la réponse des milieux ;
- informer les acteurs locaux et le public sur l'évolution du système.

Depuis 2006, il contribue et alimente le contrôle de surveillance/contrôle opérationnel réalisé pour la directive cadre sur l'Eau et constitue le suivi écologique tel que défini par l'annexe 4 du règlement d'eau de la concession des chutes de Salon et Saint-Chamas.

L'Observatoire a vocation à intégrer de nouveaux indicateurs, en particulier les indicateurs de pression (apports telluriques, fréquentation, prélèvement de ressources, etc.).

Les données acquises dans le cadre de l'Observatoire permettront aussi au comité d'expert de statuer sur la réussite de l'expérimentation du nouveau protocole de rejet de la centrale EDF.

#### **Opération 1 :**

Dans la continuité des années précédentes, le suivi écologique permet d'appréhender l'évolution de la qualité du milieu au cours du temps. Il doit permettre aussi de répondre à l'évolution des objectifs fixés dans le cadre du nouveau protocole notamment en ce qui concerne la transparence de l'eau et l'oxygénéation des fonds. Pour plus de clarté, l'Observatoire présenté cette année comprend à la fois le suivi réglementaire réalisé par EDF, la contribution d'EDF à l'Observatoire du milieu sur les nouveaux paramètres et les suivis réalisés par le Gipreb.

En 2026, l'observatoire portera sur :

- Le suivi des paramètres hydrologiques (physico-chimie) apporte la connaissance sur la qualité de l'eau en général avec une attention particulière apportée à la salinité et à l'eutrophisation. Les paramètres hydrologiques sont relevés mensuellement sur 10 points de mesure. Des mesures en continu sont aussi réalisées en parties par EDF dans le cadre du suivi réglementaire mais aussi par le Gipreb
- Le suivi de la transparence de l'eau via des mesures satellites
- Des suivis de l'oxygène dissous en continu
- Le suivi des macrophytes et des moulières littorales permet d'appréhender chaque année l'évolution des peuplements d'algues, de phanérogames et de moules le long de transects répartis sur le pourtour de l'étang. Ce sont les mêmes 31 transects qui font l'objet d'une surveillance annuelle depuis 1994 : détermination des espèces accompagnée d'une approche quantitative (recouvrement et abondance 50 cm de part et d'autre du transect)
- Le suivi de la macrofaune benthique de substrat meuble renseigne sur le niveau de colonisation des fonds de l'étang, et en particulier de la zone centrale

Suivi	Modalités	Paramètres	Porteur	Coût annuel TTC
Station météo	Station météo SA1 + télétransmission des données d'EDF sur le site internet du GIPREB en temps réel.	Direction et vitesse du vent, Température de l'air, Température de l'eau	EDF (sous-traitance EXAIL)	3 900€ / an (station + télétransmission vers le GIPREB) Prestation avec obligation de moyens : étalonnages, relèves, entretien et dépannage
Chlorophylle <i>a</i> en continu	Sonde immergée en surface à SA1	Chlorophylle <i>a</i>	EDF (sous-traitance EXAIL)	2900€ / an Prestation avec obligation de moyens : étalonnages, relèves, entretien et dépannage.
Oxygène dissous en continu	6 stations sur des fond de 5 m :  Gipreb : Vaine, Jaï, Côte ouest, Saint-Chamas  EDF : Arc et Ranquet	Oxygène dissous	Gipreb	En régie par le Gipreb pour pose, relève et entretien
			EDF (sous-traitance EXAIL)	5800€ / an Prestation avec obligation de moyens : étalonnages, relèves, entretien et dépannage.
Transparence de l'eau	Mesure par satellites. Environ 100 mesures par an.	Transparence de l'eau chlorophylle <i>a</i> et MES sur la totalité de l'étang.	Gipreb dans le cadre d'un partenariat scientifique	0€ (partenariat scientifique) et traitement des données en régie
Suivi physique en continu	Stations SA1 et SA3 avec des sondes en continue sur 5 profondeurs	Salinité et température	EDF (sous-traitance EXAIL)	Prestation dans le cadre du suivi réglementaire
Suivi physique en continu	4 stations littorales avec des sondes en continue sur 5 profondeurs	Salinité et température	EDF (sous-traitance EXAIL)	Prestation dans le cadre du suivi réglementaire

<b>Suivi physique en continu</b>	Station Caronte avec des sondes en continue sur 5 profondeurs	Salinité et température	EDF (sous-traitance EXAIL)	Prestation dans le cadre du suivi réglementaire
<b>Hydrologie (analyses)</b>	10 stations suivies mensuellement avec des prélèvements en surface et fond	Azote total et composés, Phosphore total et composés, MES, Chlorophylle a	Gipreb (sous-traitance MIO)	Prélèvement en régie par le Gipreb : 35 000 €
<b>Hydrologie (sondes et disque de secchi)</b>	10 stations suivies mensuellement avec des profils à la sonde multi paramètres et transparence disque de secchi)	Salinité température, oxygène dissous, turbidité Transparence	Gipreb	Régie par le Gipreb.
<b>Macrofaune benthique</b>	13 stations suivies bi annuellement	Diversité et abondance spécifique	Gipreb	Régie par Gipreb
<b>Macrophytes</b>	31 stations suivies annuellement	Diversité et abondance spécifique	Gipreb (sous-traitance GIS Posidonie)	20 000 € dont bateau et pilote en régie par Gipreb
<b>Zostères</b>	Cartographie annuelle sur la base de photo satellites et vérité terrain	Surface	Gipreb (Partenariat IGN pour les photos)	0 € TTC et Régie Gipreb pour l'interprétation et les vérités terrains
<b>Matériels scientifiques</b>	Renouvellement annuel de sondes et matériels de prélèvements ou informatique lié à la gestion des données ou téléphone étanche pour la gestion des sondes sur le terrain.		Gipreb	20 000 €

La demande de subvention pour cette opération porte sur les investissements liés aux prestations d'analyses ou d'expertises dans le cadre de l'Observatoire 2026 :

- Achat de prestation d'analyses physico-chimiques auprès du MIO (Institut Méditerranéen d'Océanographie) pour un budget estimatif de 35 000 €.
- Achat d'une prestation d'expertise pour le suivi des macrophytes auprès du GIS Posidonie pour un budget estimatif de 20 000 €. Pour réduire les coûts, cette prestation se fait avec la mise à disposition du bateau du Gipreb ainsi que d'un pilote.

Ces deux prestations se font dans le cadre de contrat de collaboration académique étant donné le haut degré d'expertise exigé.

- Achat de matériels scientifiques de mesures et de prélèvements : cette mission d'Observatoire scientifique du milieu doit s'appuyer sur des mesures fiables et précises et nécessite du matériel technique spécialisé. Notamment, il peut s'agir de renouveler des sondes de mesures en continu ou en acquérir de nouvelles pour mieux appréhender le fonctionnement de l'écosystème ou du matériel de prélèvements (bouteille Niskin, benne pour la macrofaune...) ou de matériels spécifiques (drone pour la cartographie des zostères, ordinateur pour le traitement des données, tablette ou téléphone de terrain pour la gestion des sondes ou la prise de vue sous-marine. Pour chaque achat, il sera procédé à une consultation sur la base d'un cahier des charges reprenant les besoins de l'Observatoire scientifique du milieu auprès des différents fournisseurs de tels matériels très spécifiques. Le montant estimatif des investissements maximums s'élève à 20 000 € TTC.
- Prestation de mesures en continue porté par EDF (sous-traitance EXAIL) 12 600 €

### **Opération 2 :**

L'Observatoire permet de centraliser les données, œuvre à la mutualisation des efforts de connaissance et d'acquisition des données, met à disposition les données acquises et travaille à la définition d'indicateurs écologiques (indicateurs d'état) et d'indicateurs de pression. Cette opération comprend l'intégration des résultats en continu dans le système de données du Gipreb, leur transmission aux partenaires et leur valorisation. Le montant dédié à ce travail sur les données est évalué à 20 000 € TTC. Cette opération est financée par EDF à 100%.

### **Opération 3 :**

Animation et réalisation des missions en régie par le Gipreb. Le pilotage, la mise en œuvre et une partie des analyses sont réalisées en régie directe par le Gipreb par la mobilisation principale de trois des agents de l'équipe. Dans son 12<sup>ème</sup> programme d'intervention l'Agence de l'eau maintient des aides aux postes intervenant spécifiquement sur les orientations du SDAGE.

A ce titre, quatre postes sont partiellement aidés : le directeur, les chargé de mission observatoire du milieu, chargée de mission concertation technique et scientifique et chargée de mission Natura 2000.

La mise en œuvre de l'Observatoire représente une dépense de personnel de 71 327 €. Les taux d'aide sont calculés sur une base réelle correspondante aux salaires et leurs charges selon la règle de calcul suivante :

$$\text{Montant éligible} = ((\text{salaire chargé}) \times (\text{coef d'activité aidée}) \times 1,5) * 50\%.$$

**Soit un montant éligible de 53 492 € au titre de l'année 2026.**

### **Cout et plan de financement**

Le coût d'objectif pour la réalisation du suivi écologique 2026 est de 107 600 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subvention Agence de l'Eau RM&C :	43 800 € TTC ;
Participation EDF :	46 280 € TTC ;
Autofinancement GIPREB :	17 520 € TTC ;

Pour rappel, en plus de sa participation à l'Observatoire du milieu, EDF finance le suivi continu de la salinité, de la température et des courants sur différentes stations de l'étang. Les données sont partagées avec le Gipreb dans le cadre d'une convention d'échange de données.

## Délibération

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. François BERNARDINI, délibérant valablement ;

**Article 1 : DECIDE** d'engager les demandes de subvention pour les investissements liés aux prestations de l'Observatoire du milieu 2026 et le renouvellement de matériels scientifiques associés pour un montant total de 107 600 € TTC selon la clef de répartition suivante :

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse : 43 800 € TTC ;
- Électricité de France : 46 280 € TTC ;
- Autofinancement GIPREB : 17 520 € TTC.

**Article 2 : DECIDE** d'engager les demandes d'aide auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse pour la prise en charge des missions spécifiquement dédiées à la mise en œuvre de l'Observatoire du milieu pour un montant de 53 492 €.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

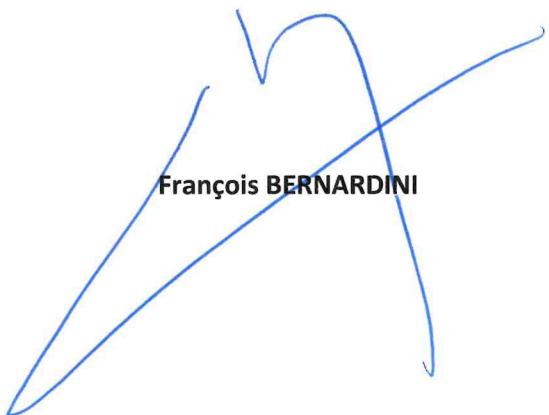
**Article 4 :** Le Président et le Directeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Istres, le 9 décembre 2025,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

François BERNARDINI





# Comité syndical

**MARDI 9 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N°25-48**

## **Objet : Demande de subvention : Projet REHAB : Restauration des herbiers de zostères par transplantation 2026-2028**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 8h30, les membres du Comité syndical du syndicat mixte dûment convoqués se sont réunis au Magic Mirrors – commune d'Istres, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Président.

Secrétaire de séance : M. Vincent GOYET, maire de Saint-Mitre-les-Remparts.

### **Membres élus présents :**

**Présents physiquement :** François BERNARDINI (Président du GIPREB et maire d'Istres), Géraldine BUTI (commune de Miramas), Gaby CHARROUX (maire de Martigues), Yves GARCIA (commune d'Istres), Vincent GOYET (maire de Saint-Mitre-les-Remparts), Patrick LAMBERT (commune de Saint-Mitre-les-Remparts).

**En réunion à distance :** Marie-Line DRAY (commune de Berre l'Étang), Magali RAMOS (maire de Saint-Chamas), Yves VIDAL (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

**Procurations :** Amapola VENTRON (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à Gaby CHARROUX (maire de Martigues) et Roland MOUREN (maire de Châteauneuf-les-Martigues) au Président François BERNARDINI.

### **Membres associés et informés présents :**

**Présents physiquement :** Luigi ABBADESSA (ESPEREN), Brigitte CALDIN (ESPEREN), Christiane MARZIALE (Sous-préfecture d'Istres), William TILLET (Prud'homie de pêche), Gipsy VOISIN (Étang Nouveau).

**En réunion à distance :** Corinne APPÉRÉ (ASEB), Yannick GUÉRIN (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix Marseille Provence), Olivier NALBONE (Conseil Régional), Sylvain RIGAUD (Président du Conseil scientifique du GIPREB), Laurent ROVELOTTI (mairie de Saint-Chamas), Claudine TREZZY (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

Nombre de délégués en exercice :	16
Présents :	8
Procuration :	2
Votants :	10

### **Exposé :**

En 2024, des transplantations expérimentales de zostères ont eu lieu dans l'étang de Berre. Cette opération s'est faite en collaboration avec le consortium Seagrass et notamment l'université de Groningen au Pays-Bas et les Searangers.

Ces transplantations expérimentales ont permis de valider la méthode, de mesurer les besoins matériels et logistiques pour réaliser une opération de restauration de plus grande ampleur. Surtout, les premiers retours ont montré que ces essais ont été un succès important. En quatre mois, la surface initiale transplantée est passée de 8 m<sup>2</sup> à près de 300-400 m<sup>2</sup>.

Il faudra vérifier ces résultats sur du plus long terme mais cela montre qu'une opération de transplantations de plus grande envergure est envisageable pour accompagner et favoriser la colonisation spatiale des herbiers de zostères dans l'étang de Berre.

De plus, des suivis sur les populations de juvéniles ont montré qu'à peine une semaine après les transplantations, la biodiversité augmente et des juvéniles de poissons importants pour la pêche sont venus s'y abriter comme des daurades (*Sparus aurata*).

En 2025, environ 30 m<sup>2</sup> soit 4500 plants de zostères naines (*Zostera noltii*) ont été transplantés sur différents sites avec succès. En plus des zostères naines, quelques plants de zostères marines (*Zostera marina*) et de cymodocées (*Cymodocea nodosa*) ont été transplantés à partir d'un herbier donneur de Carteau. L'augmentation de la diversité spécifique et la création d'herbier mixte est importante pour améliorer la résilience des écosystèmes. En effet, chaque espèce a des optimums différents et des seuils de tolérance différents qui permettent de maintenir un écosystème d'herbiers même si une espèce régresse.

Entre 2026 et 2028, l'objectif est de transplanter 30 m<sup>2</sup> par an pour permettre une colonisation "naturelle" de 0,15 ha par an (soit 1 500 m<sup>2</sup>/an), si on se base sur les taux de croissance observés en 2024. Au bout des 3 années de transplantation, cela représente un potentiel de 0,45 ha en considérant uniquement la croissance de la première année des transplants.

Enfin, le projet ne peut être viable que si des actions sont menées en parallèle sur les pressions et la sensibilisation des acteurs locaux, sur les deux sites. C'est pourquoi, l'objectif est également de mener des actions de sensibilisation auprès des professionnels de la pêche à pied, des pêcheurs, acteurs du tourisme local, collectivités territoriales, grand public ... via la mise en place d'affichages permanents, de tables rondes, de journée de réimplantation participative et d'actions de communications.

Les prélèvements dans l'étang de Berre et l'anse de Carteau font l'objet d'une demande d'autorisation réglementaire, au titre de leur statut d'espèces protégées, sur une durée de trois ans couvrant la totalité du projet.

Ces transplantations feront l'objet d'un suivi écologique sur les juvéniles, de suivi de la croissance en plongée et par drone. Pour réaliser l'opération, une prestation d'accompagnement sera confiée à des chantiers écoles du Lycée des calanques et d'Intechmer. Ce projet s'inscrit sur 3 ans, dont les deux dernières années font l'objet d'un appel à financement dans le cadre de l'appel à projet MAIF pour le vivant en partenariat avec Nature 2050.

Pour rappel l'année 1 du projet représentait un budget de 80 000 € TTC. Les retours d'expérience et optimisations ont permis de revoir le budget à la baisse pour les années suivantes avec notamment une plus forte implication citoyenne locale (chantier école et chantier citoyen).

## Budget et plan de financement

Le coût d'objectif pour la réalisation de la restauration par transplantations des zostères sur les trois années est de 170 000 € TTC, décomposé comme suit :

	1	2	3
Chantier école – Lycée des calanques/Septentrion environnement - 2 semaines par an dont des plongeurs pro	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Chantier école – Intechmer	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Achat de matériel de plongée (combinaison, gilet, détendeurs...) de matériels techniques (sondes, cores...) et d'imagerie sous-marine et communication (smartphone étanche haute qualité image et vidéo)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Prestation externe plongeurs professionnels	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Suivi juvéniles (prestation externe)	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Chantier citoyen (prestation externe)	-	10 000 €	10 000 €
<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>60 000 €</b>

Le projet de restauration des herbiers REHAB a un budget total estimatif de 170 000 € TTC dont 50 000 € la première année (2026) et 60 000 € par les deux dernières (2027 et 2028), incluant les chantiers participatifs citoyens et la sensibilisation.

**Le plan de financement proposé est le suivant :**

### **Année 2026**

- |                                       |                          |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Subvention Agence de l'eau RMC :      | 50 % soit 25 000 € TTC ; |
| Subvention Conseil Départemental 13 : | 15 % soit 7 500 € TTC ;  |
| Subvention Conseil Régional PACA :    | 15 % soit 7 500 € TTC ;  |
| Autofinancement GIPREB :              | 20 % soit 10 000 € TTC.  |

### **Année 2027 et année 2028**

- |                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| MAIF fonds pour le vivant | 100 % soit 120 000 € TTC. |
|---------------------------|---------------------------|

**Délibération**

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. François BERNARDINI, délibérant valablement :

**Article 1 : SOLICITE** l'aide de l'Agence de l'eau RMC, du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et de la Région Sud pour participation à l'année 1 du projet de restauration des herbiers pour un montant maximal de 50 000 € TTC, représentant 25 000 € pour l'Agence de l'eau, 7 500 € pour le Conseil Départemental 13 et 7 500 € pour la Région Sud.

**Article 2 : SOLICITE** l'aide du fonds MAIF pour le vivant pour un montant de 120 000 € correspondant aux années 2 et 3 du projet de restauration des herbiers.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

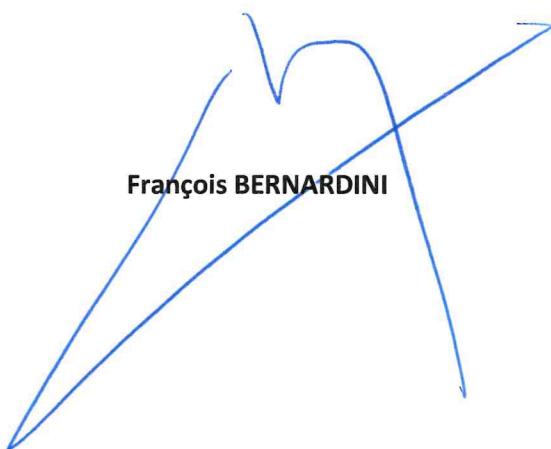
**Article 4 :** Le Président et le directeur du syndicat mixte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Istres, le 9 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**

François BERNARDINI





# Comité syndical

**Mardi 9 décembre 2025**

**DÉLIBÉRATION N°25-49**

## Objet : Demande de subvention Fêtes de l'Étang 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 8h30, les membres du Comité syndical du syndicat mixte dûment convoqués se sont réunis au Magic Mirrors – commune d'Istres, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Président.

Secrétaire de séance : M. Vincent GOYET, maire de Saint-Mitre-les-Remparts.

### Membres élus présents :

**Présents physiquement :** François BERNARDINI (Président du GIPREB et maire d'Istres), Géraldine BUTI (commune de Miramas), Gaby CHARROUX (maire de Martigues), Yves GARCIA (commune d'Istres), Vincent GOYET (maire de Saint-Mitre-les-Remparts), Patrick LAMBERT (commune de Saint-Mitre-les-Remparts).

**En réunion à distance :** Marie-Line DRAY (commune de Berre l'Étang), Magali RAMOS (maire de Saint-Chamas), Yves VIDAL (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône),

**Procurations :** Amapola VENTRON (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à Gaby CHARROUX (maire de Martigues) et Roland MOUREN (maire de Châteauneuf-les-Martigues) au Président François BERNARDINI.

### Membres associés et informés présents :

**Présents physiquement :** Luigi ABBADESSA (ESPEREN), Brigitte CALDIN (ESPEREN), Christiane MARZIALE (Sous-préfecture d'Istres), William TILLET (Prud'homie de pêche), Gipsy VOISIN (Étang Nouveau).

**En réunion à distance :** Corinne APPÉRÉ (ASEB), Yannick GUÉRIN (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix Marseille Provence), Olivier NALBONE (Conseil Régional), Sylvain RIGAUD (Président du Conseil scientifique du GIPREB), Laurent ROVELOTTI (mairie de Saint-Chamas), Claudine TREZZY (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

Nombre de délégués en exercice :	16
Présents :	8
Procuration :	2
Votants :	10

**Vu** les statuts du Gipreb syndicat mixte

### Exposé :

Suite à la réussite des éditions 2024 et 2025, le Gipreb souhaite engager les Fêtes de l'Etang pour l'année 2026.

Le but de ces fêtes de l'étang est multiple : assurer la connexion entre les rives en ayant un récit commun, valoriser l'étang de Berre et promouvoir son identité littorale et l'identité même du territoire, fédérer les communes autour d'événements qui rassemblent, donner envie aux habitants de participer à la vie de leurs territoires et de visiter les autres communes. Le souhait est d'intégrer toutes les communes riveraines de l'étang qui veulent rejoindre le projet.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la feuille de route étang de Berre dont l'Application agréée E-legalite.com 99\_DE-013-200026037-20251209-DELIB\_25\_49 qu'aujourd'hui, la réhabilitation de l'étang de Berre est non seulement liée à l'équilibre écologique de la masse d'eau, c'est à dire ce qui se passe dessous, mais aussi à ce qui se passe au-dessus et autour de celui-ci.

### Organisation du projet pour l'année 2026 :

Les retours d'expérience de l'année 2025 permettent d'affiner le format des Fêtes de l'Etang 2026. Lors du comité de pilotage du 14 octobre 2025 qui réunissait les communes et le Gipreb, les propositions suivantes ont émergées :

- Limiter l'action du Gipreb à l'animation, la coordination et la communication. L'action du Gipreb et le maintien d'un évènement intercommunal permet une meilleure lisibilité et l'accès à des sources de financements sur l'ensemble des évènements.

- Rassembler les spectacles dans l'espace public (théâtre de rue) sur une période plus courte et regroupés sur 10 jours d'affilée (base de 10 communes participantes) pour que le programme ne se retrouve pas perdu dans l'abondance d'événements de la période estivale (dates à affiner).

Au moins un spectacle par commune. Les spectacles doivent impliquer le territoire au maximum (participatif, ateliers, etc. .) et être en accord avec ces deux principes :

- Mettre en valeur le littoral et l'étang de Berre
- Être fidèle à l'esprit populaire (gratuit et grand public)

Les compagnies réalisant les spectacles sont identifiées et proposées par un comité de direction artistique afin d'assurer l'homogénéité de la programmation et la présence d'un fil conducteur. Ce comité de direction artistique dispose d'un budget défini. Ce comité est animé par le Gipreb et est composé des personnes techniques compétentes des communes comme des référents culturels, programmateurs, etc. L'organe de décision reste le comité syndical. Le nombre de compagnies impliquées pour réaliser les 10 spectacles n'est pas défini à ce jour.

- Atelier des plages coordonné par le Gipreb sur chacune des plages pour capitaliser sur 2026. Ces ateliers auront des liens avec les spectacles. Ces ateliers accompagnent les spectacles et sensibilisent/informent le public sur l'étang.

- Les événements jusque-là programmés en 2024 et 2025 par les villes, ne seront plus obligatoires. Chacune pourra agrémenter la journée de son spectacle avec les activités qu'elle souhaite. Le Gipreb continuera à assurer la communication des événements dans sa brochure.

### Coût du projet pour l'année 2026 :

Le Gipreb propose d'engager une demande de subvention d'une enveloppe globale de **79 000 € TTC couvrant :**

Ligne de dépense	Coût
Animation d'un atelier sur les 10 plages	5 000 € TTC
Part redistribuée aux communes lors de l'obtention des subventions pour payer les spectacles d'art de la rue (sur la base de 1 spectacle par commune et 10 communes participantes)	50 000 € TTC soit 5 000 € TTC par commune
Communication + divers (Gipreb)	20 000 € TTC
Parcours de chasse au trésor – M&J et prolongation de droits	4 000 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>79 000 € TTC</b>

La commune paiera directement la compagnie réalisant le spectacle proposé par le comité de direction artistique d'un prix de 5 000 € TTC. Si la totalité du financement des 50 000 € dédié aux spectacles est subventionnée, une enveloppe de 5 000 € TTC sera donnée par le Gipreb à chaque commune. Si la totalité n'est pas financée, le Gipreb redistribuera aux communes au prorata de ce qu'il a reçu sur l'enveloppe des 50 000 €. Si le Gipreb ne perçoit aucune subvention, la part des 5 000€ sera entièrement à la charge des communes.

La commune est libre de mettre en place un spectacle dont le prix est supérieur à 5000 € TTC. Le surplus sera à sa charge. Ceci sera régi par une convention. Pour l'aspect participatif, elle mobilisera son tissu associatif. Le Gipreb viendra en aide sur le volet mobilisation du territoire, communication et coordination.

### Plan de financement pour l'année 2026 :

Le Montant du projet est de **79 000 € TTC**

Organisme	Pourcentage Participation	Montant TTC
Autofinancement Gipreb *	30 %	23 700 €
Métropole AMP	40 %	31 600 €
Région	15 %	11 850 €
Département	15 %	11 850 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>79 000 €</b>

\*Une recherche active de partenaires privés permettant de compléter les aides publics est engagée par le Gipreb

### Délibération

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de François BERNARDINI, délibérant valablement ;

**Article 1 : DECIDE** à l'unanimité d'engager les demandes de subvention pour la réalisation des Fêtes de l'étang 2026 pour une subvention de 79 000 € TTC avec la clef de répartition suivante :

Autofinancement Gipreb 30 % (23 700 € TTC), Département 15 % (11 850 € TTC), Région 15 % (11 850 € TTC), Métropole 40 % (31 600 € TTC).

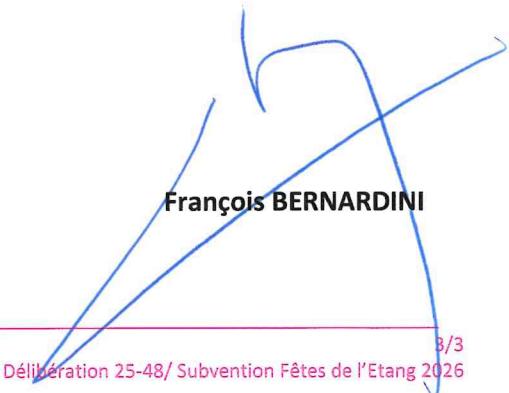
**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 3 :** Le Président et le directeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Istres le 9 décembre 2025,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



François BERNARDINI



# Comité syndical

**Mardi 9 décembre 2025**

**DÉLIBÉRATION N°25-50**

## Objet : Eléments portés à connaissance PADD du PLUi du Pays Salonnais

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 8h30, les membres du Comité syndical du syndicat mixte dûment convoqués se sont réunis au Magic Mirrors – commune d'Istres, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Président.

Secrétaire de séance : M. Vincent GOYET, maire de Saint-Mitre-les-Remparts.

### Membres élus présents :

**Présents physiquement :** François BERNARDINI (Président du GIPREB et maire d'Istres), Géraldine BUTI (commune de Miramas), Gaby CHARROUX (maire de Martigues), Yves GARCIA (commune d'Istres), Vincent GOYET (maire de Saint-Mitre-les-Remparts), Patrick LAMBERT (commune de Saint-Mitre-les-Remparts).

**En réunion à distance :** Marie-Line DRAY (commune de Berre l'Étang), Magali RAMOS (maire de Saint-Chamas), Yves VIDAL (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

**Procurations :** Amapola VENTRON (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à Gaby CHARROUX (maire de Martigues) et Roland MOUREN (maire de Châteauneuf-les-Martigues) au Président François BERNARDINI.

### Membres associés et informés présents :

**Présents physiquement :** Luigi ABBADESSA (ESPEREN), Brigitte CALDIN (ESPEREN), Christiane MARZIALE (Sous-préfecture d'Istres), William TILLET (Prud'homie de pêche), Gipsy VOISIN (Étang Nouveau).

**En réunion à distance :** Corinne APPÉRÉ (ASEB), Yannick GUÉRIN (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix Marseille Provence), Olivier NALBONE (Conseil Régional), Sylvain RIGAUD (Président du Conseil scientifique du GIPREB), Laurent ROVELOTTI (mairie de Saint-Chamas), Claudine TREZZY (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

Nombre de délégués en exercice :	16
Présents :	8
Procuration :	2
Votants :	10

**Vu** les statuts du Gipreb syndicat mixte

### Exposé :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays Salonnais a été prescrit par délibération du Conseil de la Métropole n° URBA-001-15422/23/CM du 7 décembre 2023.

Par délibération n°URBA-001-15422/23/CMdu 07 décembre 2023 et en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence a défini les modalités de la concertation relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Pays Salonais. La concertation a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2024 et se déroulera tout au long de la procédure.

Le PLUi du Pays Salonais concerne 3 communes riveraines de Berre-L'étang, Rognac, Saint-Chamas.

Aujourd'hui le PADD du Pays Salonais (le Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a été débattu le 30 juin 2025 et entre dans la phase de traduction réglementaire (zonage, règlement, Orientations d'aménagement et de Programmation).

Le PADD décrit les grandes orientations d'aménagement et de développement durables du territoire du futur PLUI. Les principaux objectifs inscrits sont les suivants :

- ✓ Privilégier la qualité de vie et la proximité
- ✓ Incrire le développement (démographique et d'emplois) dans une logique d'équilibre et de diversité résidentielle
- ✓ Promouvoir et dynamiser la vocation économique du Pays Salonais
- ✓ Tendre vers un modèle durable, adapté aux capacités du territoire et aux transitions énergétiques et climatiques

### **Eléments portés à connaissance du Gipreb :**

Le Gipreb Syndicat mixte a pour mission de travailler non seulement sur ce qui se passe dans l'étang (transplantation, reconnexion hydraulique, suivis scientifiques) mais aussi sur ce qui passe autour de l'étang. Il travaille notamment sur des projets à l'échelle des 10 communes riveraines comme le schéma des usages du plan d'eau, les Fêtes de l'Étang, RAMSAR, le sentier de découverte ; tous constitutifs de la « marque » étang de Berre. Il a également en charge l'animation des sites Natura 2000.

En 2024, le Gipreb, au travers d'une étude des représentations/attachements est parti à la recherche des représentations de l'étang de Berre, des attachements, des particularités, des « façons de faire ». Une recherche qui a duré plusieurs mois et a permis de sonder plus d'un millier de personnes, tant les habitants des communes riveraines que ceux de la Métropole au travers d'entretiens individuels et collectifs, questionnaires et ateliers thématiques.

Les valeurs et l'identité de ce territoire constitutifs de la « marque » étang de Berre ont ainsi pu être mis en évidence. L'identification et l'affirmation de cette marque étang de Berre est un préambule à toutes démarches territoriales pour tendre vers un futur qui n'est pas un futur plaqué sur des modèles qui pourraient être éloignés ou en contradiction avec ce qui fait l'identité et les valeurs du territoire.

#### **- La valeur intrinsèque des rives de l'étang**

Les rives de l'étang offrent aujourd'hui une pluralité d'usages récréatifs. A titre d'exemple, 16 plages sont ouvertes à la baignade (dont une à Rognac et Saint Chamas et deux à Berre l'Etang), 11 bases nautiques sillonnent les rives de l'étang, 13 ports (dont trois à Saint Chamas et deux à Berre l'Etang) et des activités de voiles légères comment le kite surf sont de plus en plus développées. Le comité

départemental de randonnée pédestre organise l'ultra randonnée du tour de l'étang participant à cette image de territoire cohérent.

De plus le sentiment d'appartenance à l'étang se manifeste en priorité par la possibilité d'accéder à l'étang, que l'on y soit né, que l'on habite près ou loin des rives, dans une des communes riveraines ou dans une autre ville de la Métropole.

La notion de joyau écologique, d'exceptionnalité des paysages et de coins secrets constituent la particularité de cet étang qui peut être qualifié de poumon bleu pour la Métropole.

Les périmètres des sites Natura 2000 liés à l'étang sont actuellement en projets d'extension et en phase de concertation avec les parties prenantes. Ce projet d'extension à l'étude, pour les zones concernées par le PLUi du Pays Salonnais viserait à :

1. Annexion de la Zone Humide de la ZPS des Garrigues de Lançon et ses chaines alentours à la ZPS Salines de Berre (Loi 3DS)
2. Agrandissement des sites Natura 2000 (DOCOB)
  - FR9301597 : « Marais et zones humides liés à l'étang de Berre »
  - FR9312005 : « Salines de l'étang de Berre »
3. Superposition de la ZPS sur la ZSC (Intégrer les enjeux oiseaux prépondérants sur les sites)
4. Ajout de sites : Marais de Sagnas (Saint Chamas) et Marais de la Tête Noire (Rognac)
5. Suppression des secteurs urbanisés anciennement classés

Lors du comité syndical du 5 février 2024, le portage par le Gipreb de la labélisation RAMSAR du complexe lagunaire a été voté. L'objectif étant de connaître et reconnaître ses richesses écologiques. Il est important de montrer que la conservation de la biodiversité peut et doit se réaliser dans les zones habitées, et pas uniquement dans les zones dites protégées.

Enfin les rives de l'étang remplissent des fonctions d'étang nourricier : la pêche à pied à la palourde y est très développée pour les professionnels et les loisirs ainsi que la pêche des poissons qu'elle soit de loisir ou professionnelle.

Les rives de l'étang de Berre possèdent donc aujourd'hui une valeur intrinsèque fortement liée à la qualité de la biodiversité, aux coins secrets, aux usages récréatifs nautiques et nourriciers dont il est important de préserver les fonctions.

#### **-Un peu de tout mais pas partout**

Les populations du pourtour de l'étang et les métropolitains partagent un attachement particulier à la préservation de la biodiversité (82 %) et à l'absence de tourisme de masse (86 %). Il en va de même du développement des activités nautiques qui doit rester maîtrisé.

Un peu de tout mais pas partout est une approche permettant d'entretenir cette dimension plurielle et mesurée de l'étang, que ce soit pour les activités économiques, les loisirs, le tourisme, la biodiversité.

Cette envie de protection traduit une crainte des populations face à des projets extérieurs qui pourraient être imposés au territoire en contradiction avec ses valeurs et son identité.

**-Rester fidèle à « l'esprit cabanon » : un mode de vie familiale tourné vers l'étang avec un tourisme de proximité**

Les attachements au territoire qui ont été identifiés sont en priorité : les coins secrets et insolites, la présence de l'eau, les paysages sauvages, la tranquillité des lieux, la possibilité de s'y promener et d'y passer des moments conviviaux sur ses rives, la pluralité d'origines et de milieux des usagers.

**-Travailler en coordination avec les autres PLUi du complexe lagunaire de l'étang de Berre**

Le SCOT métropolitain a identifié le complexe lagunaire de l'étang de Berre comme un territoire à enjeux lui apportant ainsi une cohérence territoriale.

En effet par sa présence l'étang fait territoire pour les 10 communes riveraines, c'est à lui que l'on se réfère pour situer son lieu de vie. Il est l'élément central de ce destin partagé que pensent avoir en commun ceux qui constituent le territoire de l'étang de Berre.

Les rives de l'étang de Berre sont morcelées avec 5 PLUi différents. Le Gipreb étant la seule structure regroupant les 10 communes riveraines, il est important qu'il soit associé pour apporter une cohérence à l'échelle des rives.

### Délibération

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de François BERNARDINI, délibérant valablement ;

**Article 1 : DECIDE** à l'unanimité de porter à la connaissance de la Métropole les éléments mentionnés ci-dessus pour favoriser une vision partagée des enjeux du territoire de l'étang.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

**Article 3 :** Le Président et le directeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Istres, le 9 décembre 2025,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**

François BERNARDINI

